33eme RALLYE NATIONAL DE VENASQUE
10eme RALLYE VHC DE VENASQUE
7eme RALLYE VHRS DE VENASQUE

Fiche Autocontrôle Reconnaissances

	Début	Fin	Début	Fin	Début	Fin
COL DE LA LIGNE ES 1-3-5						
MURS DESCENTE ES 2-4-6						
MURS MONTEE ES 7-9						
COL DE LA LIGNE DESCENTE ES 8-10						

Cette fiche est à rendre impérativement aux vérifications administratives

Extrait du Règlement

6.2. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA

6.2.6 Les reconnaissances seront autorisées les 15, 16 et le 21 avril 2023.
Nombre de passages en reconnaissances LIMITE à 3 MAXIMUM.
Des contrôles seront effectués.
AUCUN REPERE VISUEL NE DEVRA ETRE PEINT SUR LE PARCOURS, sous peine de sanction prononcée par le Collège des Commissaires Sportifs, pouvant aller jusqu'au refus de départ ou exclusion, sans remboursement des droits d'engagement.